



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e), Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l'article 3 du décret n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « *manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L.211-1 du code de la sécurité intérieure* » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente « *une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L.211-2 du même code, en y précisant, en outre, les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1er du présent décret* »

Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, à la manifestation déclarée qui se déroulera **ce jour de la place des Droits de l'Homme, à Évry, en direction de l'Inspection d'Académie (boulevard de France) et retour place des droits de l'Homme**

Fait à :

Le 10 avril 2021 à h

Signature

NB : le Conseil d'Etat a rappelé que le modèle d'attestation sur le site du ministère était facultatif et la mention de l'heure n'est obligatoire que pour certains cas de déplacement dérogatoire (CE 20 octobre 2020, n°440263)

Éducation nationale mutilée, jeunesse sacrifiée : cela suffit !

MANIFESTATION samedi 10 avril à Évry : départ à 14h00 de la Place des Droits de l'Homme

Suite à l'assemblée en visio de jeudi soir 1^{er} avril qui a réuni 26 collègues (4 lycées et 7 collèges de l'Essonne), suite à l'AG de vendredi 2 avril des enseignants de Doisneau mobilisés depuis le mardi 23 mars, avec le soutien des fédérations de parents FCPE, CPS (Collectif Parents Sénart), **il a été décidé de reprendre tous ensemble la proposition des élèves du lycée Robert Doisneau d'organiser le samedi 10 avril une manifestation** contre la baisse de notre DHG (Dotation Horaire Globale) pour la rentrée 2021.

Le parcours de la manifestation nous amènera devant l'Inspection Académique, afin d'exprimer notre colère face à la baisse des moyens et au mépris de l'Institution, avant de revenir Place des Droits de l'Homme.

Tous les élèves, parents et professeurs des établissements de l'Essonne sont invités à nous rejoindre.

Qui n'est pas concerné par les baisses de DHG qui entraînent la suppression de postes, la hausse des effectifs par classe, la disparition des dédoublements, l'inévitable fermeture d'options et de spécialités, la perte des dispositifs d'accompagnement ? ...

Notre Ministre a choisi de supprimer dans le second degré 1 800 postes d'enseignants à la rentrée 2021 alors que nous accueillerons 43 500 élèves de plus. Face à la crise sanitaire dont nous ne voyons pas l'issue, face aux nombreux retards dans les apprentissages de nos élèves, il faudrait au contraire déployer des moyens exceptionnels et créer tous les postes nécessaires afin d'alléger les effectifs pour à la fois accueillir tous les élèves et répondre aux exigences sanitaires.

Nous ne confinerons pas nos revendications

Les enseignants, les élèves et parents d'élèves mobilisés du Lycée Robert Doisneau de Corbeil-Essonnes soutenus par leurs organisations syndicales (CGT, FSU, FO), par les élus au CA, les fédérations de parents FCPE et CSP.